



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ligne Marseille-Nîmes

Question écrite n° 9317

Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'avenir du train "Le Cévenol". Ce train d'équilibre du territoire est le seul à assurer la liaison directe entre trois régions : l'Auvergne, le Languedoc Roussillon et PACA. Or son administration envisagerait de supprimer très prochainement le parcours Nîmes - Marseille ; ce qui serait extrêmement dommageable à toutes les collectivités territoriales aujourd'hui irriguées par cette ligne commerciale. Souhaitant le maintien et la modernisation de cette magnifique ligne touristique, il s'inquiète de ses silences évasifs, voire dilatoires. Il se joint à tous les élus favorables au désenclavement des territoires concernés.

Texte de la réponse

La convention relative aux trains d'équilibre du territoire (TET), signée en 2010, a prévu, au service annuel de 2013, que le train « Le Cévenol » s'arrête désormais à Nîmes, où les passagers pourront emprunter le TER. Cette disposition répondait notamment à la difficulté de tracer les sillons entre Nîmes et Marseille, portion du réseau saturée faisant l'objet de nombreux travaux, et où il existe une offre alternative ferroviaire importante, notamment des TER. Cette limitation à Nîmes n'est en aucune façon une anticipation d'une éventuelle suppression du Cévenol et le Gouvernement est déterminé à maintenir ce train. Pour la période 2007-2014, 62 millions d'euros sont consacrés au renouvellement et au développement de la ligne Clermont-Nîmes dans le cadre des contrats de projets ou du plan-rail Auvergne, et en moyenne 13 millions d'euros sont affectés chaque année à la maintenance de cette ligne. Le Cévenol a une fonction d'aménagement du territoire entre Clermont-Ferrand et Nîmes et la conservera. Cette limitation à Nîmes aurait dû être l'occasion de mieux articuler les services TER et TET. Cependant, force est de constater que les correspondances qu'il est prévu de mettre en oeuvre en gare de Nîmes ne sont pas satisfaisantes notamment dans le sens Marseille-Nîmes. C'est pourquoi le Gouvernement avait demandé à la SNCF d'examiner les améliorations qui pourraient être techniquement apportées à la desserte et de lui faire des propositions de mise en oeuvre en avril. Selon l'entreprise, la fin des travaux sur le viaduc de Courbessac au 1er semestre 2013 améliorera l'exploitation de la gare de Nîmes, redonnant un peu de souplesse sur les possibilités de circulation. Ainsi, des propositions de la SNCF devraient être prochainement transmises au Gouvernement afin d'améliorer, en juillet 2013, la desserte dans le sens Marseille-Nîmes-Clermont.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9317

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6257

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4564